



MAIRIE DE DONVILLE LES BAINS

97 route de Coutances - 50350 DONVILLE LES BAINS

Tél. : 02.33.91.28.50 - Fax. : 02.33.91.28.55

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 28 JANVIER 2013

**L'an deux mille treize, le vingt huit janvier à vingt heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique
sous la présidence de Jean-Paul LAUNAY Maire.**

Etaient présents : M. LAUNAY Jean-Paul, Mme LEGRIS Albane, Mme CHOLET Frédérique, M. LEMARQUAND Jean-Claude, Mme HAYOT Rachel, M. GAUTIER Daniel, M. BANSE Olivier, M. MAUNOURY Christian, M. LECUIR Roland, Mme DEBRAY Christine, Mme CAZAL Karine, M. PEROT Philippe, M. DI MASCIO Roberto, M. GIRARD Emmanuel, Mme BOUCEY Maryse

Procurations : M. BITU David à Mme DEBRAY, M. LAUNAY Marc à M. LAUNAY Jean-Paul, Mme GOGO Elisabeth à Mme BOUCEY Maryse, M. FROMENTIN Stéphane à M. MAUNOURY Christian, M. SOULARD Thomas à Mme LEGRIS Albane, M. ARONDEL Guillaume à M. GIRARD Emmanuel.

Absent : M. GRIVEL Eric

Secrétaire de séance : M. LEMARQUAND Jean-Claude

Date de convocation : 21 janvier 2013

Date d'affichage : 4 février 2013

En exercice : 22

- présents : 15

- Votants : 21

- Ordre du jour :
 - 1- Approbation du compte de gestion 2012 – assainissement
 - 2- Approbation du compte administratif 2012 – assainissement
 - 3- Ouverture des crédits budgétaires sur le budget communal pour transfert de compétence assainissement vers le SMAAG
 - 4- Mise à disposition gratuite de la salle Paul Bourey à l'Amicale des Diables Bleus de Granville
 - 5-Délibération portant désaffectation et aliénation du chemin rural n° 11 après enquête
 - 6-Pôle Jeunesse et Culture : Avant Projet Définitif
 - 7-Pôle Jeunesse et Culture : Permis de construire
 - 8-Participation scolaire 2011/2012
 - 9-Questions diverses
 - Recensement de la population
 - Date limite de vote des budgets
 - Calendrier des prochains conseils municipaux

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du 17/12/2012

Vote : pour : 20, abstention : 1

En réponse aux articles de l'opposition, les conseillers de la majorité réagissent en rappelant que le Maire a un rôle d'arbitrage, les commissions siègent régulièrement et en toute liberté d'action et d'expression afin d'initier les projets communaux.

2013-01-1-APPROBATION du Compte de Gestion 2012 - Assainissement

Après avoir donné lecture des résultats budgétaires, l'assemblée adopte à l'unanimité le compte de gestion 2012 présenté par le receveur municipal :

Section exploitation dépenses :	114 150.05 €
Section exploitation recettes :	234 625.34 €

Section d'investissement dépenses :	268 973.84 €
Section d'investissement recettes :	317 175.17 €

Décision du conseil :

Vote : Pour : 20 Contre : 0 abstention : 1

2013-01-2-ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012- assainissement

Après avoir lu le détail des chapitres de recettes et de dépenses pour les deux sections, Mme CHOLET, adjointe aux finances, propose d'adopter le compte administratif dont les chiffres sont identiques au compte de gestion présenté par le receveur municipal :

Section exploitation dépenses :	114 150.05 €
Section exploitation recettes :	234 625.34 €

Section d'investissement dépenses :	268 973.84 €
Section d'investissement recettes :	317 175.17 €

Décision du conseil :

Vote : Pour 18 Contre : 0 abstention : 1

2013-01-3-Ouverture des crédits budgétaires sur le budget communal pour transfert de compétence assainissement vers le SMAAG

Afin de transférer les excédents du budget assainissement vers le SMAAG, les écritures budgétaires suivantes doivent être prévues sur le budget communal.

Fonctionnement

Recettes

002 résultat de fonctionnement reporté..... 120 475.29€

Dépenses

678 transfert de l'excédent de fonctionnement au SMAAG 120 475.29€

Investissement

Recettes

001 résultat d'investissement reporté..... 48 201.33€

Dépenses

1068 transfert de l'excédent d'investissement au SMAAG 48 201.33€

Vote : Pour 21 Contre : 0 abstention : 0

2013-01-4-Mise à disposition gratuite de la salle Paul Bourey

L'Amicale des Diabes Bleus de Granville souhaite organiser la cérémonie Sidi-Brahim dans notre commune et sollicite le prêt de la salle Paul Bourey pour organiser le vin d'honneur.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de leur mettre à disposition la salle Paul Bourey gratuitement.

Vote : Pour 21 Contre : 0 abstention : 0

2013-01-5-Délibération portant désaffectation et aliénation du chemin rural n° 11 après enquête

Par délibération en date du 22 octobre 2012, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à la désaffectation et à l'aliénation d'un tronçon du chemin rural n° 11, qui a cessé d'être affecté à l'usage du public en vue de sa cession aux propriétaires riverains. Il est situé à l'ouest de la descente vers la rue de la Vieille Eglise en surplomb du petit bois et du lavoir.

L'enquête publique s'est déroulée du 27/11/2012 au 18/12/2012 inclus.

Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Par ailleurs, les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête sont écoulés sans que les personnes pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien dudit chemin.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, le conseil municipal à l'unanimité accepte :

- de désaffecter le chemin rural n°11, d'une contenance estimée à 1a23ca en vue de sa cession ;
- de fixer le prix de vente dudit chemin à 1€ le m², selon l'avis du Domaine du 19 octobre 2012, auquel s'ajouteront tous les frais inhérents à la vente (géomètre, notaire etc.)
- d'engager les propriétaires riverains d'acquérir les terrains attenants à leur propriété ;
- que M. le Maire signe toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

P.J. : plan

Vote : Pour 21 Contre : 0 abstention : 0

2013-01-6-Pôle jeunesse et culture : Avant-projet définitif

En date du 8 août 2012, le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié à l'équipe de concepteurs dont le mandataire est le cabinet Juliette Vuillermoz et dont le montant de rémunération provisoire est de 583 040 € HT au taux de 12.80%.

Le maître d'œuvre de l'opération a remis les éléments d'études au stade APD (Avant-projet Définitif) en respectant les délais contractuels et le contenu.

Enveloppe financière base concours : 4 555 000€ H.T. (valeur janvier 2012)
Enveloppe financière base A.P.D : 4.687.985€ HT (selon estimation BT01 valeur novembre 2012).

Modifications apportées par le maître d'ouvrage après mise au point du 21 janvier 2013 :
La maîtrise d'œuvre représentée par son mandataire Madame Juliette Vuillermoz, présente ces évolutions, les plans et l'insertion du projet dans le paysage.

Rajout de sanitaires et vestiaires pour le personnel (autre que cuisine), d'un auvent pour l'entrée du RAM, digicode, sonnette, équipement audiovisuel, alimentation électrique le long de la voie piétonne, bassin de régularisation des eaux de pluie et bassin d'arrosage.

Suppression des platelages bois dans les patios, du store du restaurant, de petites fenêtres et vitrage entre BCD et Médiathèque, remplacement béton désactivé par enrobé (accès ext. cuisine), de candélabres sur le parking (un éclairage subsiste mais inférieur à 20 lux), des bancs extérieurs, des sèche mains, portes savons et papier hygiénique (matériel neuf récupéré dans les locaux actuels).

Remplacement ouate cellulose par laine de roche (bilan carbone équivalent), portail coulissant par pivotant, 50% toiture semi intensive par de l'extensive, bardage extérieur en mélèze de Russie, linoléum par sol coulé coloré (médiathèque).

A l'issue de l'analyse des documents d'études et des mises au point faites par le comité de pilotage, le représentant du pouvoir adjudicateur propose de valider les études de conception remises par le maître d'œuvre.

Le maître d'œuvre, représenté par son mandataire a confirmé par lettre, au représentant du pouvoir adjudicateur, son engagement sur le montant de l'estimation prévisionnelle définitive du coût des travaux.

La régularisation par voie d'avenant du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre, sera établie lorsque l'indice BT01 novembre 2012 sera publié.

Dans ces conditions, le conseil municipal autorise M. le Maire à procéder à :

1. La validation des études réalisées par le maître d'œuvre au stade APD
2. L'arrêt du montant de l'estimation prévisionnelle définitive du coût des travaux à la somme de 4 687 985€ HT à laquelle pourra s'ajouter l'option en plus-value suivante :
Photovoltaïque 43 020.20 € HT

Vote : Pour : 17 Contre : 4 abstention : 0

Dossier APD disponible en mairie

A la demande de M. Pérot un bilan financier du projet sera présenté prochainement.

2013-01-7-Pôle Jeunesse et Culture : dépôt du permis de construire

Consécutivement à l'approbation par le conseil municipal en date du 28 janvier 2013 de l'avant-projet définitif du Pôle Jeunesse et Culture, il convient de déposer le permis de construire et de démolir.

L'estimation prévisionnelle définitive du coût des travaux est arrêtée au stade APD à la somme de 4 687 985€ HT à laquelle pourra s'ajouter l'option en plus-value suivante :
Photovoltaïque 43 020.20 €HT

En conséquence, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer puis à déposer le permis de construire du Pôle Jeunesse et Culture.

Vote : Pour 17 Contre : 4 abstention : 0

2013-01-8- Participation scolaire 2011/2012

Monsieur le Maire propose de fixer la contribution aux frais de fonctionnement des écoles communales élémentaire et maternelle pour l'année 2011-2012.

Le calcul, préconisé par le Ministère de l'Intérieur, prend en compte les recettes et les dépenses de fonctionnement du Compte Administratif 2010 dont le solde est divisé par le nombre d'élèves à la rentrée 2011.

Compte administratif 2010

Section de fonctionnement	Ecole Elémentaire	Ecole Maternelle	TOTAL
Dépenses (D)	78 107.17€	128 238.35€	206 345.52€
Recettes (R)	47.04€	15 557.07€	15 604.11€
Total D - R	78 060.13€	112 681.28€	190 741.41€

Nombre d'élèves à la rentrée scolaire 2011-2012

- Ecole élémentaire : 158 élèves

- Ecole maternelle : 80 élèves

Total : 238 élèves

Coût moyen par élève

Dépenses de fonctionnement : $\frac{190\,741.41}{238} = 801.43$ €/élève
Nombre d'élèves

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de fixer la participation moyenne à 801€ par élève pour l'année scolaire 2011-2012, et autorise M. le Maire à percevoir celle-ci auprès des communes ayant des enfants scolarisés à Donville les Bains.

Vote : Pour 21 Contre : 0 abstention : 0

Pour mémoire la participation 2010/2011 était de 816€

9-Questions diverses

-Recensement de la population

La population légale en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2013 est de 3395 habitants.

- la date limite de vote des budgets est fixée au 15 avril au lieu du 31 mars.

-les prochains conseils municipaux sont envisagés le mercredi 20 février (en raison d'une délibération liée à la loi DUFLOT), les lundis 25 mars, 15 avril, 27 mai et 24 juin.

Réforme du rythme scolaire : en réponse à M. Lecuir, Madame Legris précise que des réunions d'informations sont programmées.

Monsieur le Maire invite Monsieur Lecuir à assister au débat sur le rythme scolaire à Avranches mardi 5 février 2013.

Mme Cholet indique que la patinoire a accueilli 15 000 visiteurs, ce bel évènement populaire a monopolisé de nombreux bénévoles (600 heures) également présents les 25 décembre et 1^{er} janvier.

La séance est levée à 21h25
Donville Les Bains, le 30/01/2013

Le secrétaire de séance,
LEMARQUAND Jean-Claude

Le Maire,
Jean-Paul LAUNAY